



République Française
Département de la Moselle

DECISION 2025-78

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de services « Analyse des risques psychosociaux au sein de la CCCE » est conclu avec la société SARL AESATIS à 13340 ROGNAC, pour un montant de 18 850,00 € H.T., soit 22 620,00 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 18 juin 2025

Le Président
Michel PAQUET

